



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication, ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie : Philippe Rossillon, et l'ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française*

n°74 – septembre 2021

Association créée en 1992, membre de la conférence des OING et OSC de la Francophonie

L'Éditorial de Catherine Distinguin

Le sommaire est en page 3

La Francophonie à l'épreuve

Le potentiel de la Francophonie est immense mais le voilà une fois encore mis à mal par des signaux et indices discrets et feutrés qui, en tout état de cause, ne feront jamais la une des journaux. Des signes d'affaiblissement sournois et le plus souvent dissimulés jusqu'à ce que les faits éclatent au grand jour dans leur évidente réalité. Deux d'entre eux méritent d'être remarqués.

Après le Mozambique en 1995, le Rwanda en 2009, c'est au tour du Gabon de tourner son regard vers le Commonwealth pour le rejoindre. Le président gabonais souligne que cette volonté pourrait se concrétiser dès le prochain sommet du Commonwealth à Kigali. Ambitieux au plan économique et disposé à s'ouvrir à d'autres possibilités, il estime que ce choix serait pour son pays un tournant « historique et bénéfique ». Est-ce cet élan anglophone qui a présidé à la rencontre le 23 juin dernier à Libreville entre la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie et le président Ali Bongo ? Louise Mushikiwabo est restée très « politiquement correcte » à cet égard quand elle a commenté cette rencontre qualifiée de chaleureuse. Elle n'a même pas fait état de cette volonté du Gabon d'adhérer au Commonwealth, décision qui, *a priori*, n'est pas tombée du ciel et qui ferait de ce pays le troisième non anglophone à rejoindre cette organisation, avec des conséquences qui devraient déjà préoccuper l'OIF. En effet, si cette nouvelle orientation du Gabon vise, semble-t-il, au développement et à la diversification économique, il est à souhaiter qu'elle n'entraîne pas aussi un divorce linguistique à la rwandaise.

Autre phénomène criant : la fermeture définitive le 30 juin dernier, par le ministère français des Affaires étrangères, de l'Institut français de Valence pour cause de déficit

financier qui en est une piètre excuse. L'émoi provoqué est tel que l'affaire est remontée jusqu'au Parlement espagnol. En mettant fin à cent trente-trois ans d'histoire franco-espagnole dans la troisième ville d'Espagne, le décalage entre les propos du président français et ses actes se révèle ici dans toute sa crudité. Sur les 26 salariés, 23 ont été licenciés, dont 17 professeurs. Finis donc, les cours de langue française, les activités culturelles, les conférences ou l'accès à la médiathèque forte de 15 000 livres, CD et DVD. Et l'appel solennel du maire de Valence au président de la République française visant à reconsidérer cette décision, est restée lettre morte. De fait, la fermeture de l'Institut français de Valence qui va entraîner le déclin de la francophonie en tant que langue véhiculaire en Espagne devrait pourtant être source d'inquiétude pour notre pays. Une proposition moins brutale eut été de choisir de transformer cet Institut français en Alliance française, structure plus légère et moins coûteuse. Elle aurait, de surcroît, répondu à la promesse du président de la République de créer dix nouvelles Alliances au rythme d'une par an à partir de 2019 !

En réduisant le français au rôle de « langue majeure d'échange et de communication pour la promotion du plurilinguisme » le président, enfermé dans sa logique mondialiste par la vision et jacobine par l'action, vide notre langue de son essence même, cette âme de la langue qui touche si intimement les promoteurs des Alliances et Instituts français de par le monde. Cette décision pose au demeurant une autre question beaucoup plus grave : la diffusion de la langue française dans le monde est-elle vouée à être subordonnée au seul profit ?

Catherine Distinguin

Sommaire

Éditorial	1	Un pacte linguistique entre les Hauts-de-France et l'État	14
La Francophonie à l'épreuve, par Catherine Distinguin	1	7 anglicismes à bannir de nos courriels, par Sofiane Saizoune	16
Sommaire	3		
Vie de l'association	4	Dossier	18
À propos du HC et de la Manifestation de mars 2022, par Albert Salon	4	Les liens culturels entre la France et l'Arménie, un dossier signé Nadia et Gérard Antonin	18
Français et Francophonie dans les institutions	4	Où va l'Afrique francophone ? par Ilyes Zouari	27
Lettre d'Albert Salon à Paul de Sinety	4	L'Afrique subsaharienne continue à tirer l'économie africaine, Ilyes Zouari	30
Le dictionnaire de tous les Francophones	5	Francophonie canadienne, Ilyes Zouari	31
Les suites d'une décision du Conseil constitutionnel, par Philippe Reynaud	5	Brèves	33
L'Académie française <i>versus</i> la carte nationale d'identité	7	Disparition d'Anne Sylvestre...	33
Communiqué de l'AFRAV	9	Courrier des lecteurs	33
Le français est la langue de l'école républicaine, par M.-H. Verdier	10	Amélie de Montchalin remet en cause l'obligation du certificat de connaissance en anglais...	33
J.-M. Blanquer interdit officiellement l'écriture inclusive	11	Un peu de français, attention aux neurones, par Daniel Ancelet	34
L'écriture inclusive selon le linguiste Alain Bentolila	12	Parutions signalées	34
		<i>Guerre au français</i> , de Marie-Hélène Verdier.	35
		<i>Le Petit lexique de la Francophonie</i> d'Yvon Pantalacci par Catherine Distinguin	36

<p>Directeur de la publication et président d'honneur de l'association : Albert Salon</p> <p><i>Anciens présidents</i> : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin, Albert Salon.</p> <p>Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Laure Fouré, Albert Salon, Nicolas Terver</p> <p>Secrétaire de rédaction : Chrystel Guène</p> <p>Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Tél. 06 59 74 72 82</p>	<p>Site internet :</p> <p>www.avenir-langue-francaise.fr courriel : avenirlf@laposte.net</p>
	<p>ISSN 1290.6263</p> <p>Dépôt légal à parution</p>
	<p>Imprimé par nos soins</p> <p>Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus)</p> <p>Vente au numéro : 3 euros</p>

Vie de l'association

Avenir de la Langue française n'aurait pu remplir sa mission sans l'engagement et la générosité de deux présidents paladins de la langue française et de la Francophonie, et de leur famille : Philippe Rossillon (1993/97), génial créateur de la plupart des institutions associatives et gouvernementales françaises et internationales pertinentes, et son ami très proche Bernard Dorin (1997-2003, puis d'honneur de 2003 à 2019), Ambassadeur de France, dont l'action fut déterminante dans toutes ses missions de haut diplomate, notamment en 1967, lors du voyage du Général de Gaulle au Québec. »
A. S.

Ces derniers mois, notre ALF a encore renforcé le *Haut Conseil de la Langue française et de la Francophonie (HCILF)*, démultiplication bienvenue de notre action associative. Il compte maintenant sept sections nationales et internationales avec 180 personnalités membres. Sa section France en compte 140, dont 33 représentants des 29 associations participantes. Avec le soutien déterminé du *Haut Conseil*, ALF a pu compléter notre nécessaire réaction politique au coup de force « anglais langue commune » (post-Brexit !), de la *Commission européenne*. Ainsi, ALF a pris aussi la voie juridictionnelle. Elle a adressé un recours gracieux à Madame Ursula von der Leyen. Son rejet a fait l'objet d'un recours en annulation en Cour de Justice de l'UE.

ALF consulte toutes les associations en vue d'une grande manifestation apoliticienne, en mars 2022, sur la place du Panthéon avec marche dans le Quartier latin, à l'image de celle du 18 juin 2011. Plusieurs adhérents s'en souviennent et nous ont sollicités d'en organiser une nouvelle, pour appeler à un vrai sursaut face à la dégradation actuelle de la situation de la langue française et de la Francophonie. Celle de mars 2022 doit d'ailleurs coïncider avec plusieurs événements envisagés par l'Élysée autour de la Francophonie, surtout l'inauguration – importante ! – de la « Cité internationale de la Francophonie » au château de Villers-Cotterêts. ALF s'en réjouit fort, car c'est notre projet de 2001 que le Président élu en juin 2017 a fait sien dès septembre, couronnant 16 ans de nos efforts. Merci, chers lecteurs, de nous donner votre avis sur le projet de manifestation dans l'esprit de celle du 18 juin 2011 ! **Albert Salon**

Français et Francophonie dans les institutions

Monsieur le Délégué général, cher **Paul de Sinety**, amis rue des Pyramides,

La conception et la parution du précieux outil numérique « Le Dictionnaire des Francophones » est une très intéressante réalisation concrète, fort utile, de la DGLFLF. Le Haut Conseil et toutes nos associations pour le français et la Francophonie vous en félicitent vivement.

Vous mettez ainsi en pratique, de la manière numérique propre au 21^e siècle, une décision prise en novembre 1991 par le Sommet francophone de Paris de créer un « Dictionnaire universel » du français, rassemblant tous les apports des communautés francophones du monde entier à notre langue commune.

L'AUPELF-UREF, devenue aujourd'hui l'Agence universitaire de la Francophonie, lui avait donné en 1995, avec l'éditeur Hachette-Edicéf, son premier corps, de papier, sous la direction de son directeur-général-recteur, l'ami feu Michel Guillou, paladin de la Francophonie, qui nous avait aidés, avec les Philippe Rossillon, Bernard Dorin et Dominique Noguez, à créer *Avenir de la Langue française (ALF)*.

« Le Dictionnaire des Francophones » fait heureusement partie de ce qui a pu être, par vous, sauvé des flammes de l'incendie. Bravo et merci ! **Albert Salon**, Secrétaire général du Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF), président d'honneur d'ALF.

Agora francophone. Infolettre 254 - mars 2021

Le dictionnaire de tous les Francophones

Pratiqué sur les cinq continents, le français est une langue mondiale. Partout il a pris racine, donnant de beaux fruits : mots propres, expressions particulières, accents. Ces façons de dire ont même valeur, même dignité ; elles font la richesse d'une langue vivace, qui s'est émancipée d'un prétendu « *bon usage* » hexagonal.

Cette diversité égalitaire mondiale, le numérique lui donne accès et en fournit la plus fidèle image : francophonie et internet célèbrent leurs noces. C'est pourquoi le *Dictionnaire des Francophones* n'est pas un livre, mais un outil numérique. Comme tel, il est **cumulatif**, faisant accéder aux principaux dictionnaires et bases de données, à l'immense savoir déjà accumulé sur le français, et qu'il importe de mettre à la disposition de tous. Il est **participatif**, offrant à chacun de contribuer à cette connaissance (mot nouveau, sens neuf, définition), d'enrichir encore le grand trésor des mots francophones. **Interactif**, il est en constante évolution, telle la langue elle-même, mouvante dans le temps comme elle se montre diverse dans l'espace.

Le français appartient à ceux qui le parlent, s'en soucient et le font vivre. *Le Dictionnaire des Francophones*, offert à tous, ouvert à tous, enrichi par tous, est à l'image d'une langue mondialement partagée, vivante et libre. La langue française, c'est notre affaire ; le DDF est notre dictionnaire.



Les suites d'une importante décision du Conseil constitutionnel

De : Défense de la langue française en pays de Savoie dlfsavoie7374@laposte.net

À : DGLFLF Paul PETIT **Objet :** [décision du Conseil constitutionnel et rapport sur l'application de l'article L121-3 \(loi Fioraso sur l'enseignement supérieur en anglais\)](#)

À Monsieur Paul Petit, adjoint au Délégué général LFLF,

Lors d'une récente décision du Conseil constitutionnel (n° 2021-818 DC du 21 mai 2021), ce dernier a fait d'importants rappels pour la sauvegarde de notre langue.

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2021/2021818DC.htm>

En effet, il a réaffirmé de façon forte que les enseignements immersifs en une langue autre

que le français ne sont pas conformes à la Constitution. Ce qui s'applique aux langues régionales doit également s'appliquer encore plus à l'anglais ! En conséquence, je ne vois pas comment l'article L121-3 va pouvoir continuer à s'appliquer en l'état, et comment la ministre de l'Enseignement supérieur peut encore délivrer des dérogations pour des formations immersives en anglais.

Si l'on en croit le site internet officiel Campus France (voir lien ci-dessous), elles sont à ce jour au nombre de **1710 dont 1381 uniquement en anglais**, ce qui signifie qu'en tant que citoyens français, nous ne sommes plus garantis de pouvoir suivre une formation dans la langue de la République. Le plus scandaleux est que ces formations sont la plupart du temps financées par de l'argent public.

<https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/catalog>

Si vous lisez les considérants 16, 19 et 20 (voir ci-après ce courriel), il devient évident que les enseignements 100 % en anglais non disponibles en français (**même ceux autorisés par l'article L121-3 du code de l'éducation**) ne sont pas conformes à la Constitution.

À ce propos, et conformément à la loi N°2013-660, un rapport sur l'application de l'article 2 de la loi Fioraso (remplacé depuis par l'article L121-3 du code de l'éducation) a dû être communiqué aux commissions permanentes de l'Assemblée et du Sénat. Dans votre message du 3 décembre 2020, vous nous aviez d'ailleurs informés de cette évaluation. Je ne pense pas que ce rapport en tant que document administratif, soit classé comme confidentiel ? Ne l'ayant trouvé ni sur votre site internet ni sur celui du Sénat ou de l'Assemblée, je souhaiterais à titre d'information que vous nous l'envoyiez, même si à la lumière de la jurisprudence créée par le Conseil constitutionnel, il conviendra probablement de le réviser. Ce rapport intéressera sans doute les autres associations en copie de ce message. En vous remerciant. Cordialement. **Philippe REYNAUD** (Président de *DLF en pays de Savoie*)

16. En vertu des dispositions de l'article 2 de la Constitution, l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public. Les particuliers ne peuvent se prévaloir, dans leurs relations avec les administrations et les services publics, d'un droit à l'usage d'une langue autre que le français, ni être contraints à un tel usage.

19. Or, il résulte notamment des travaux préparatoires de la loi déferée que l'enseignement immersif d'une langue régionale est une méthode qui ne se borne pas à enseigner cette langue mais consiste à l'utiliser comme langue principale d'enseignement et comme langue de communication au sein de l'établissement.

20. Par conséquent, en prévoyant que l'enseignement d'une langue régionale peut prendre la forme d'un enseignement immersif, l'article 4 de la loi déferée méconnaît l'article 2 de la Constitution. Il est donc contraire à la Constitution.

L'Académie française fait une piqûre de rappel contre le projet bilingue de carte nationale d'identité



NDLR : Merci au site Je suis Français qui nous a transféré l'article de Mme Hélène Carrère d'Encausse et M. Frédéric Vitoux dans Le Figaro ; ainsi que Lucien Berthet (DLF-Savoie) et Thierry Saladin (AFRAV) de leurs commentaires : « Cette intervention de l'Académie française est évidemment la bienvenue ; elle est à saluer. Les arguments sont précis ; mais il en manque un : l'article 4 de la Loi Toubon qui impose, en cas de traduction de documents émanant de personnes morales de droit public, donc de l'État, qu'il y en ait au moins deux. Quand l'État est le premier à bafouer ses lois – souvent pour la loi Toubon – c'est inadmissible ».

TRIBUNE : La nouvelle carte nationale d'identité soulève une polémique : son titre et ses rubriques sont tous traduits en anglais et, de surcroît, en anglais exclusivement. Ce n'est pas acceptable. C'est ce qu'exposent ici Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française et l'académicien Frédéric Vitoux, président de la commission d'enrichissement de la langue française. (*Figaro Vox du 22.04.2021*)

Les auteurs de ce projet ont oublié que la langue française est le marqueur premier de l'identité française et ce qui unit la collectivité des Français.

Dès l'été prochain, les citoyens français, comme ceux des États membres de l'Union européenne, doivent être dotés d'une nouvelle carte d'identité conformément aux exigences d'une directive bruxelloise de 2019. L'idée est certainement judicieuse, propre à garantir une meilleure sécurité du document et à faciliter les contrôles et la circulation. Mais la mise en œuvre de cette idée en France a fort étrangement tourné au ridicule, voire au scandale. Le projet qui nous est proposé est une carte bilingue rédigée en français et en anglais.

Certes, la directive stipule que cette nouvelle carte d'identité doit être traduite dans au moins une langue de l'Union. Mais dans leur zèle à l'appliquer les auteurs de ce projet ont ignoré un certain nombre de réalités, et tout d'abord ce que demandait précisément la directive. Elle stipule que ce qui doit être obligatoirement traduit est le titre du document – carte d'identité – le reste étant laissé à l'initiative de chaque pays membre.

Plus encore, si la directive précise que la traduction doit être faite dans une ou plusieurs langues de l'Union, elle n'évoque pas de recours obligatoire à la langue anglaise. Le projet français ignore ces limites et, plus encore, il ne tient pas compte du Brexit qui a éloigné l'Angleterre de l'Union et par là même affaibli en son sein la position de la langue anglaise.

Nos zéloteurs de l'anglais ont par ailleurs oublié que l'article 2 de la Constitution dit que « la langue de la République est le français ». En traduisant la totalité du document en anglais – titre

et rubrique – les auteurs du projet ont mis à parité les deux langues, français et anglais, et relativisé le statut de la langue de la République, ce qui n'est guère conforme à l'esprit de la Constitution.

De surcroît, et c'est peut-être le plus grave, les auteurs de ce projet ont oublié que la langue française est le marqueur premier de l'identité française, et ce qui unit la collectivité des Français. « Ma patrie, c'est la langue française ». Cette phrase de Camus résume mieux que tout discours la fonction spirituelle et politique de la langue française. Ce lien entre langue et identité fut d'ailleurs à l'origine de la création en 1635 de l'Académie française, il explique qu'elle ouvre désormais ses portes à des écrivains venus de tous horizons, de toutes nationalités, mais qui ont fait le choix de la langue française pour s'exprimer et donc pour se définir. La carte d'identité qui, comme son intitulé l'indique, est le témoin légal de notre identité, doit rendre compte du rapport privilégié de chacun d'entre nous à la langue française et ne peut donc relativiser ou minorer sa place.

Enfin, en faisant le choix de l'anglais comme seule langue de traduction, les auteurs du projet ont oublié la volonté des pouvoirs publics – soutenus par l'opinion – de préserver la langue française de l'invasion de termes étrangers, qui sont particulièrement des mots anglais, dès lors qu'ils ne lui sont pas utiles.

En choisissant l'anglais – et lui seul – pour traduire la carte d'identité, les auteurs du projet témoignent d'une curieuse indifférence aux autres langues européennes, alors que d'autres pays – tels l'Allemagne ou l'Autriche – ont fait place à la langue française dans ce document.

Et quel signal déplorable pour la francophonie qu'un document d'identité français ne reconnaissant comme langue étrangère que l'anglais ! Cette soumission – Michel Houellebecq a parfaitement expliqué ce dévoiement – à une excessive et inutile anglomanie est propre à affaiblir l'attraction de la langue française partout où elle rayonne.

Errements

Il est urgent de corriger ces errements et la directive de l'Union nous en ouvre d'ailleurs le chemin, il suffit de l'appliquer à la lettre. Ainsi la carte d'identité devrait-elle avoir un titre traduit en deux, voire trois langues, plutôt qu'une seule. Pourquoi pas l'anglais, l'allemand et éventuellement l'italien ou l'espagnol ? Ainsi ce document aurait un caractère européen et non plus franco- « brexitois ».

Et naturellement la traduction serait limitée au titre, les différentes rubriques qui décrivent les composantes de l'identité du titulaire restant rédigées dans la seule langue française. Nous aurons ainsi, comme tous les citoyens des autres pays de l'Union européenne, un document qui atteste notre statut européen, notre respect des règles de l'Union, notre identité que notre langue porte, et notre ouverture aux autres langues et cultures de l'Europe. Vite, que l'on nous présente un autre projet et que cette invention fâcheuse disparaisse dans les oubliettes de l'histoire !



Communiqué de presse de L'A.FR.AV

Association FrancophonieAvenir : <https://www.francophonieavenir.com>



Objet : Le cadeau du Gouvernement pour fêter la langue française le 20 mars 2021 !

Madame, Monsieur, Une **forfaiture** civique et linguistique, une de plus, est en train de se mettre en place dans notre pays, et cela a été annoncé, qui plus est, le 16 mars 2021, durant la Semaine mondiale de la langue française et de la Francophonie : la **FUTURE CARTE D'IDENTITÉ DES FRANÇAIS VA DEVENIR BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS !**

Nouvelle provocation contre les Francophones et les amis de la langue française en France et dans le monde : le gouvernement a choisi la Semaine de la Francophonie et de la langue française pour présenter, sans le moindre débat parlementaire préalable, son projet de nouvelle carte d'identité bilingue où les rubriques sont toutes libellées en français et... en anglais.

L'anglicisation en marche !

Ça ne suffisait pas à l'équipe gouvernementale en place de fermer les yeux sur les innombrables entorses des grandes firmes « françaises » privées et publiques (Renault, PSA) qui basculent leur communication technique vers le tout-anglais ou qui nomment leurs produits et enseignes en anglais (« Ma French Bank », « TGV Night », etc.) Ça ne lui suffisait pas non plus de laisser nombre de grandes écoles et d'universités multiplier les enseignements en anglais destinés... à des francophones dans toutes sortes de disciplines pendant que, illégalement, toutes sortes de collectivités publiques rebaptisent leur « territoire » en anglais (« Oh my Lot ! », « Only Lyon », « In Annecy Mountains », « Purple Campus », « Lorraine Airport », etc.) Enfin, ça ne suffisait pas au gouvernement de laisser la Commission de Bruxelles, sans aucune protestation française qui fût à la hauteur de cette forfaiture, installer le fait accompli d'une communication européenne exclusivement délivrée en anglais.

Voilà maintenant que l'État français lui-même décide de passer outre l'article II de la Constitution (« la langue de la République est le français » *est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France*) et de violer lui-même, et fort grossièrement, la loi Toubon de 1994 (le français est la langue de la République) en éditant une carte d'identité dont l'effet réel sera de désétablir le français de son rôle de seule langue officielle du pays, de le reléguer au rang de langue locale en niant sa dimension internationale et d'instituer du même coup l'anglais – et cela en plein Brexit ! – comme seule langue internationale reconnue par la France.

De plus en plus se confirme la volonté, voire l'acharnement des milieux dominants imbus d'idéologie atlantiste et « post-nationale » de désétablir à toute vitesse notre langue nationale, premier service public de France, socle de la République indivisible et ciment de la Francophonie internationale. Cette carte d'identité de la honte est un test de la résistance civique et linguistique des citoyens.

Si nous, citoyens français, laissons passer cette grossière forfaiture linguistique, le pouvoir saura qu'il peut donner son feu vert à l'entreprise visant à faire de l'anglais la seule langue de travail de

l'UE, puis à en faire une langue co-officielle en France même : ce qui accélèrera prodigieusement la politique linguistique d'arrachage du français, de substitution systématique de l'anglais à notre langue maternelle commune et de basculement général, en France et dans le reste de l'UE, à la langue unique ardemment désirée par la finance et par les grandes sociétés transnationales, avec tous les énormes dangers que cela représente sur les plans économique, social, culturel et politique.

C'est pourquoi nous, associations de défense du français, adjurons les parlementaires, les intellectuels, les syndicalistes, les journalistes, d'interpeller fortement le président de la République et le gouvernement, qui jusqu'ici n'ont même pas la courtoisie démocratique de répondre à nos adresses citoyennes, pour qu'ils retirent au plus tôt ce projet attentatoire à la loi, à la Constitution, à la personnalité même de la France et à la langue commune du peuple français et des autres peuples de la Francophonie internationale.

Albert Salon, ancien ambassadeur, président d'honneur d'*Avenir de la Langue française (ALF)*, président du *FFI-France* et secrétaire général du *Haut Conseil de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)*; **Georges Gastaud**, philosophe, président exécutif de *CO.U.R.R.I.E.L. (Collectif Unitaire Républicain pour la Résistance, l'Initiative et l'Emancipation Linguistiques)*; **Catherine Distinguin**, présidente d'*Avenir de la Langue Française (A.L.F.)*; **Ilyes Zouari**, président du *Centre d'Études et de Réflexion sur le Monde Francophone*; **Thierry Saladin**, secrétaire de *l'A.FR.AV. (Association Francophonie Avenir)*; **Philippe Reynaud**, président de *Défense de la Langue Française (D.L.F.) en pays de Savoie*, ainsi que M. **Lucien Berthet**, *DLF en pays de Savoie*.

Pour tenter de réveiller les consciences sur ce problème, merci de nous aider à diffuser cet article le plus largement possible. En vous remerciant de votre attention et en vous priant de croire à nos salutations distinguées et les meilleures. **Régis Ravat**, président de l'Afrav.

Note : L'Afrav a adressé un recours gracieux à la ministre responsable de cette énième anglomanie, Mme Marlène Schiappa, pour lui demander expressément de renoncer au bilinguisme illégal auquel devraient être soumises nos futures cartes nationales d'identité.

Le français est la langue de l'école républicaine, un point, c'est tout ! Marie-Hélène Verdier

Citoyen.ne.s, cher.e élu.e.s, d'ici et d'ailleurs, agent.e.s territoriaux.ales, indigènes et indigènes, et vous, mairesses et maires, vous tous.tes les enragé.e.s de l'épicène, vous souvenez-vous de cette circulaire, passée sous silence, d'Édouard Philippe, du 21 novembre 2017 ? Non ? Rappelons-la. Conformément à l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) toujours en vigueur et en vertu de l'article 1 alinéa 2 de la loi Toubon du 4 août 1994 et de l'article II de la Constitution disposant « que la langue française est la langue des services publics », cette circulaire bannissait l'écriture inclusive des textes émis par le gouvernement dont la rédaction devait être « claire et entendible ». Comme une bonne nouvelle n'arrive pas seule, le gouvernement français, par la bouche du ministre de l'Éducation nationale, fait une nouvelle annonce, ce 6 mai 2021, destinée aux instituteur.e.ri.ce.s soucieu.x.e.s de l'apprentissage des enfant.e.s : désormais, on apprendra à lire et à écrire « en français et pas autrement ».

Une circulaire, émanant, cette fois, du ministre Jean-Michel Blanquer, parue au BO, adressée aux recteurs et aux rectrices d'académie, précédée d'un avertissement solennel de *Madame le*

Secrétaire perpétuel de l'Académie française – institution qui a la charge de veiller sur notre langue –, proscrit le point médian de l'apprentissage de la langue. Mine de rien, quelle pierre écolo dans le jardin des révolutionnaires ! Si la première circulaire avait fait long feu, celle du 6 mai décoche une flèche mortelle, et même dépose une bombe, en réponse à la guerre des féministes, sexistes, *wokistes* qui ont fait main basse, il y a des années, illégitimement, avec violence, sur notre langue. Fini le *mégenrage* ! Finie l'écriture neutre non sexiste ! *Dura lex sed lex*. Une étape décisive dans la reconquête de notre langue est franchie.

La guerre remontait à 1984. On en lit les étapes sur les sites *ad hoc*, avec ses attaques et les cessez-le-feu non respectés. La dame du Quai Conti l'avait-elle pourtant dit et répété ! « *La langue n'est pas un outil malléable et utilisable au gré des désirs et des projets politiques.* » Dans le désordre ambiant, il est temps d'en finir définitivement avec l'*inégalitarisme* révolutionnaire. La graphie inclusive, véritable dénaturation du français, nuit aux chances d'égalité des enfants dans l'apprentissage de notre langue.

Pour le reste, rien n'a changé. Le français n'a que deux genres. L'Académie française féminise et a toujours féminisé les noms de métier selon la raison et l'usage, sans esprit de système. Une « professeure » avec un « e » muet, serait-ce donc bien raisonnable ? Les accords grammaticaux demeurent : le masculin garde sa valeur « extensive ». Las, pour Mme Éliane Viennot, on ne dira pas : « Les hommes et les femmes sont *belles*. » En pointant le point médian, disent certains syndicats, le ministère raterait sa cible. Remercions plutôt *Madame le Secrétaire perpétuel* de l'Académie française d'avoir formulé la vérité en termes choisis, avec fermeté et courtoisie, conformément à l'usage de la vénérable institution. Cette écriture inclusive est « *une injonction brutale, arbitraire et non concertée qui méconnaît l'écologie du verbe* ».



Jean-Michel Blanquer interdit officiellement l'écriture inclusive à l'école par Claire Conruyt

« Dans le cadre de l'enseignement, la conformité aux règles grammaticales et syntaxiques est de rigueur ».

Dans une circulaire publiée au Bulletin officiel, Jean-Michel Blanquer soutient que cette graphie « constitue un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit ».

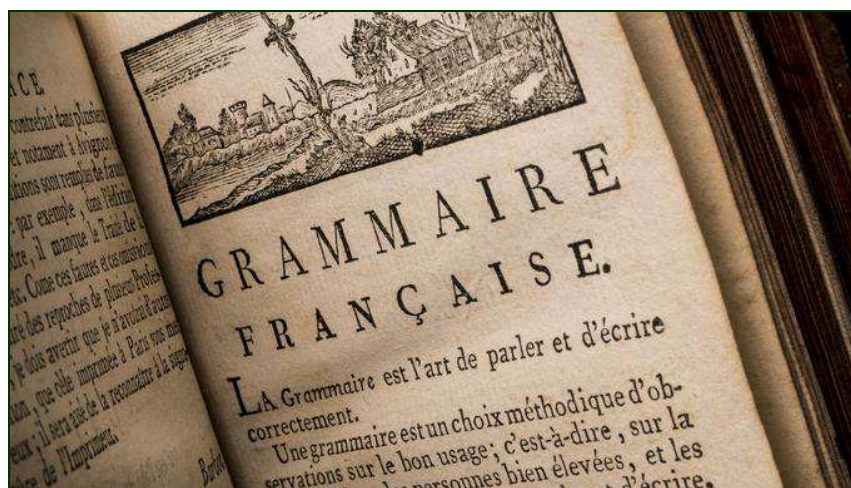
« La langue française « ne doit pas être triturée ou abîmée », affirmait Jean-Michel Blanquer au *JDD* dimanche 2 mai. Il en a profité pour rappeler la circulaire d'Édouard Philippe qui, en 2017, interdisait l'usage administratif de l'écriture inclusive. Avant d'ajouter : « Nous allons clarifier le fait que c'est vrai aussi dans nos usages pédagogiques. »

C'est désormais chose faite. *Dans le cadre de l'enseignement, la conformité aux règles grammaticales et syntaxiques est de rigueur*, peut-on lire dans une circulaire publiée ce jour au Bulletin officiel, signée par Jean-Michel Blanquer et adressée aux recteurs d'académie, aux directeurs de l'administration centrale et aux personnels du ministère de l'Éducation nationale. *Il convient de proscrire le recours à l'écriture dite "inclusive", qui utilise notamment le point médian pour faire apparaître simultanément les formes féminines et masculines d'un mot employé au masculin lorsque celui-ci est utilisé dans un sens générique.*

La féminisation des métiers encouragée

Cette écriture, avance-t-il, *constitue un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit... L'impossibilité de transcrire à l'oral les textes recourant à ce type de graphie gêne la lecture à voix haute comme la prononciation, et par conséquent les apprentissages, notamment des plus jeunes.* Enfin, lit-on, cette graphie peut empêcher les enfants souffrant de certains *handicaps ou troubles des apprentissages* d'accéder au français.

La circulaire encourage néanmoins la féminisation des métiers et des fonctions. « Le choix des exemples ou des énoncés en situation d'enseignement doit respecter l'égalité entre les filles et les garçons, tant par la féminisation des termes que par la lutte contre les représentations stéréotypées. » Jean-Michel Blanquer conclut ainsi : « Je vous remercie de veiller au respect de ces règles communes, qui participent de la promotion et de la garantie de l'égalité entre les filles et les garçons (...) mais aussi des enjeux fondamentaux de transmission de notre langue. »



Le linguiste Alain Bentolila révèle l'impertinence et la niaiserie de l'écriture inclusive. Selon lui, répéter « celles et ceux » dans nos discours ne fait pas avancer d'un iota la cause des femmes !

Par ignorance et par hypocrisie, certain.e.s féministes de salon ont cru bon de dénoncer les errements d'une langue française dont les structures morphologiques et grammaticales refléteraient, renforceraient et légitimeraient la discrimination dont sont victimes les femmes en France. Ils ont accusé ainsi les marques de genre – celles qui distinguent les noms

masculins des noms féminins (« porte » et « portail » par exemple) de manifester, par leur injuste distribution, un inacceptable mépris envers... les femmes. Des règles morphologiques « supporteraient » donc servilement les injustices sexistes et, par leur puissance normative, leur confèreraient une sorte de légitimité académique.

Le masculin qui l'emporte, une règle « scélérate »

De façon à éviter que les noms de métiers, titres, grades et fonctions n'existent qu'au masculin, il faudrait donc dire « une colonelle », « une députée », « une officière de la Légion d'honneur », « une préfète », « une auteure », « une écrivaine ». Et quand les mots sont épïcènes (c'est-à-dire que leur forme ne varie pas entre masculin et féminin), le point sera utilisé en composant le mot comme suit : racine du mot + suffixe masculin + point + suffixe féminin. Il conviendra ainsi d'écrire « les sénateur.rice.s » plutôt que les « sénateurs ». Beaucoup de bruit pour rien, car ce que ces bons apôtres ne comprennent pas, c'est que lorsque l'on utilise un mode générique comme dans « les sénateurs sont élus par de grands électeurs », on se fiche complètement de savoir combien il y a de mâles et de femelles dans l'ensemble ainsi désigné : toutes et tous sont « sénateurs », et c'est la seule chose qui compte. Mieux même, toute précision de genre contredirait le choix du mode générique.

Des tics de langage aussi ridicules qu'inutiles

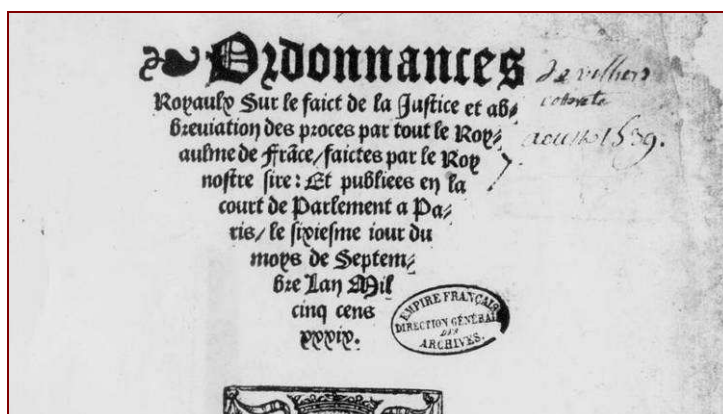
Avec encore plus d'insistance et d'indignation, est souvent exigé un immédiat retrait de la règle « scélérate » selon laquelle « dans l'accord de l'adjectif avec deux noms l'un masculin, l'autre féminin, c'est le masculin qui l'emporte ». Abus de pouvoir inadmissible ! Honteuse domination virile ! Inacceptable machisme ! La défense de la parité exigerait que l'on rétablisse le féminin dans ses « droits grammaticaux » et que l'on rende ainsi aux femmes leur dignité bafouée par une règle inique. On écrirait donc : « Le toit et la façade étaient recouvertes d'ardoises » ; et non : « Le toit et la façade étaient recouverts d'ardoise », permettant ainsi à la façade de faire valoir, sinon son sexe, du moins son genre. Que de niaiseries !

Lutte des classes grammaticales

Le chinois, le turc ou le japonais n'ont pas de genre grammatical ; en revanche, quelques langues ont une dizaine de genres, notamment en Afrique. Mais si seulement 200 langues ont des genres, tous les mammifères ont un sexe... Toutes les marques linguistiques sont arbitraires et tel est aussi le statut des indicateurs de genre. Leur distribution est largement aléatoire et n'a que fort peu à voir avec une indication de sexe. Le français possède en fait deux genres, l'un est dit masculin, l'autre est dit féminin. Il s'agit bien de marques de genre, permettant de lier entre eux les mots, et non pas d'indicateurs de sexe. En bref, tous les noms sont en français distribués en deux ensembles ; l'un qui exige par exemple l'article « la » ou « une » ; l'autre qui impose « le » ou « un » ; l'un qui activera la forme « petite » de l'adjectif, l'autre la forme « petit ». Le sens d'un nom ne permet pas, dans la plupart des cas, de prédire à quel ensemble il appartient. On voit donc combien il est absurde d'engager aujourd'hui une lutte des classes... grammaticales, alors qu'elles sont constituées de façon essentiellement aléatoire. Voir dans une convention morphologique sans aucune signification un complot machiste manifeste une totale ignorance des faits linguistiques, mais aussi une coupable hypocrisie. La distribution des noms en deux genres a une vertu essentielle, celle d'accorder

les adjectifs et les participes passés avec les noms auxquels ils se rapportent. Autant on peut juger utile de corriger certaines incohérences d'orthographe d'usage, héritées des erreurs de quelques clercs égarés, autant il faut refuser que l'on néglige les règles des accords nominaux et verbaux, car on touche alors à la logique des phrases et du discours. Saluons l'élégance et la force de l'orthographe du français qui d'une seule lettre sépare l'amour de la malédiction dans « *la mort de l'homme que j'ai toujours désiré(e)* ».

J'ai personnellement une conscience aigüe du caractère inadmissible de la discrimination sexuelle. Je trouve absolument insupportable qu'elle sévise encore aujourd'hui dans la vie politique, professionnelle ou familiale. Mais choisir le terrain linguistique pour mener cette bataille nécessaire, en mélangeant règle grammaticale et symbole social, c'est confondre les luttes sociales et le badinage de salon. C'est surtout faire injure à toutes celles qui sont sous-payées, qui supportent l'essentiel du poids de l'éducation des enfants et qui sont si mal représentées dans les lieux de pouvoir et de prestige. Il n'est de combat juste que celui que l'on mène lucidement contre l'injustice, l'inégalité et la brutalité qui pèsent sur les plus vulnérables. Ce combat doit tous nous mobiliser ! Alors, de grâce, ne nous égarons pas dans une bataille contre des règles de grammaire qui n'ont jamais causé le moindre tort à la cause des femmes. Ce n'est pas parce que notre président, servilement suivi par ses courtisans, nous sert à longueur de discours des « celles et ceux » et des « toutes et toutes » qu'il fait avancer d'un iota le statut des femmes dans notre société ; ces expressions sont devenues des tics ou des éléments de langage aussi ridicules qu'inutiles.



Un pacte linguistique signé entre l'État et la région Hauts-de-France. Un rôle important y est dévolu à l'Institut international de la Francophonie inauguré en 2022, par Maguelonne de Gestas

NDLR : nos lecteurs se souviennent du projet d'Institut international du français et de la Francophonie lancé par ALF et le Forum francophone international (FFI-France) en octobre 2001 du balcon du « Plaisir » de François 1^{er}. En 2017, nos associations ont réussi à convaincre le couple élyséen de le reprendre à son compte. La DGLFLF pense l'utiliser aussi dans le cadre de ce Pacte linguistique, le premier d'une série de pactes qu'elle compte bien conclure avec chacune des régions de France. A. S.

Ce pacte vise à lutter contre l'illettrisme et promouvoir la pratique des langues régionales. Le projet est coprésidé par la Délégation générale de la langue française et des langues de France.

Amiens, capitale de la Picardie, région où le taux d'illettrisme (11 %) est trois fois plus élevé que celui observé au niveau national (Insee).

L'objectif est clair : permettre un « renforcement de la coopération entre l'État et les collectivités territoriales des Hauts-de-France ». Cela afin de mieux prendre en compte les « priorités linguistiques dans les territoires. » C'est la Délégation générale de la langue française et des langues de France (DGLFLF) qui présidera entre autres le « comité de pilotage » du pacte. L'une des missions sera de « superviser la cartographie de l'ensemble des acteurs de la langue française, de la francophonie et des langues régionales concernés par les priorités du pacte dans les Hauts-de-France », peut-on lire sur la publication de la DGLFLF.

De nombreux acteurs sont engagés dans ce comité. Des différents responsables de la région Hauts-de-France, ainsi que des représentants du gouvernement à la Culture et à l'Éducation sont réquisitionnés pour mener au mieux cette mission.

Lutter contre l'illettrisme

Prévu pour une durée de trois ans renouvelable, cet accord entend mener une lutte contre l'illettrisme, l'un des plus importants facteurs de pauvreté dans la région. Cela se fera notamment en facilitant l'accès à la culture : « La Communauté de communes Retz-en-Valois s'associera au ministère de la Culture pour développer des actions intensives en faveur de la lecture, en lien avec le conseil départemental de l'Aisne. »

Faire la promotion de la francophonie dans la région

Divers acteurs sont cosignataires de ce pacte : la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, le président de la Région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, le président du Conseil départemental de l'Aisne, Nicolas Fricoteaux, et enfin le président de la Communauté de communes Retz-en-Valois, Alexandre de Montesquiou. Tous « *s'engagent en faveur d'une politique linguistique renouvelée* », et veulent tenir compte « *des priorités et des caractéristiques territoriales en faisant la promotion de la francophonie.* »

Renforcer la pratique du picard et du flamand occidental

Cette mise en valeur de la francophonie se traduit par le soutien des langues régionales des Hauts-de-France, le picard et le flamand occidental. À ce titre, le pacte prévoit d'appuyer « la création de l'Office public du flamand occidental, et une initiative équivalente en faveur du picard ».

Notons qu'un projet baptisé Cité internationale de la langue française contiendra toutes les « actions définies par le pacte linguistique ». Avec pour objectif de devenir en 2022 « un lieu de création, d'innovation et de culture en langue française dans le monde, ainsi qu'un lieu de référence pour les langues régionales de France ». Cette cité internationale sera abritée entre les murs du château de Villers-Cotterêts, propriété de l'État située dans le département de l'Aisne.

en réalité aucun sens, grammaticalement parlant. Elle prend seulement la place d'autres tournures, comme « jusqu'à maintenant », « jusqu'à aujourd'hui » ou « à ce jour ». Qui, en plus d'être correctes, sont moins froides et moins techniques que ce glacial « à date ».

"Ça fait sens".

Eh bien non, précisément : dire « ça fait sens » n'en a aucun. « Je pense qu'on utilise ce type de tournure par snobisme, souligne Jean Maillet. On pense que cela fait bien, qu'il vaut mieux dire "ça fait sens" que "cela a du sens", que cela traduit notre appartenance à une certaine classe sociale. » L'expression est bien entendu calquée sur *to make sense*, si couramment entendue dans les séries et les émissions américaines (la forme négative surtout *it doesn't make any sense !*), mais elle sonne, à tort, aussi française que « faire peur », « faire signe » ou encore « faire plaisir ». Sauf que non : en français, rien ne « fait » sens. Une idée ou une proposition *a* du sens, ou *prend* tout son sens.

"Être en capacité de" ou "en charge de"

« Je ne suis pas en capacité de t'apporter ces informations. Jean, en charge de ce dossier, pourra sûrement te renseigner », vous répond une collègue par courriel. Voilà une manière bien alambiquée de vous dire « Je ne sais pas, Jean pourra t'aider ». Pourquoi donc ces deux tournures se sont-elles glissées dans sa réponse ? Eh bien, parce qu'elles sont toutes les deux nées des mêmes confusions : d'abord un calque sur l'anglais *to be in charge of*, puis un mélange des genres entre plusieurs structures françaises. « Être en capacité de » mêle ainsi « être capable de » et « avoir la capacité de ». Imaginez un collègue vous expliquer qu'il « n'a pas capable de vous aider ». Cela vous choque ? Qu'il ne *soit* pas en capacité le devrait aussi. De même, on est *chargé* d'un dossier ou on *a* la charge d'une fonction. Au passage, tâchons d'oublier aussi le fameux « être en responsabilité », aussi alambiqué qu'incorrect.

"Avoir" et "adresser un sujet"

Ces deux-là sont le fruit d'une confusion multiple. Retournons au point de départ. « Sujet, n.m. Ce sur quoi s'exerce (la réflexion). Sujet de : ce qui fournit matière, occasion à (un sentiment, une action). » Exemples : un sujet de dispute, des sujets de méditation, nous dit *Le Robert*. « *Issue* (noun) : *topic of discussion, problem, worry* », nous apprend l'*Oxford Dictionary*. Lorsqu'on estime « avoir un sujet », sans plus de précisions, on emploie en fait un mot-valise pour dire tout à la fois « problème », « question qui appelle une réponse », « sujet de discussion »... Des tournures visiblement trop longues pour tenir dans un courrier électronique ou pour passer la porte d'une salle de réunion. On a donc un « sujet » qu'il est temps « d'adresser », calque de *to adress something*, « s'occuper d'un problème ».

"Juste"

« Ce client, c'est juste l'enfer », « les délais sont trop courts, c'est juste impossible », « notre partenaire était ravi, c'était juste extraordinaire ». « On fait face à une invasion de "juste" ! », s'offusque Jean Maillet. Un petit mot, utilisé pour son effet d'emphase en anglais – « *it's just prodigious* » – qui s'infiltre partout, jusqu'à mener à des contre-sens absolus. « On entend ainsi "c'est juste faux" », souligne notre grammairien. « Juste », « faux ». Deux termes qui n'ont pas grand-chose à faire côte à côte et auxquels on préférera « vraiment », « tout bonnement » ou « tout simplement faux ».

"Alternative"

Si, dans votre esprit, une alternative est un plan B, vous pensez en anglais sans le savoir. « C'est là le sens anglais de *an alternative*, souligne Jean Maillet. En français, il s'agit d'un choix entre deux choses. » Entre le plan A et le plan B, donc.

En vidéo, 8 conseils pour s'offrir des respirations en télétravail "Initier un projet".

« On utilise ce verbe pour "entreprendre", "lancer" ou "amorcer", indique Jean Maillet. Alors qu'en réalité, en français, on initie *quelqu'un*, à une discipline, par exemple. Avec cet anglicisme, on a dépouillé le mot "initier" de sa signification. »

Franciser plutôt que calquer

Au passage sont oubliés une ribambelle de synonymes. Au risque de les perdre, comme ceux occultés par bon nombre d'anglicismes, « nous devons prendre conscience que notre langue risque de disparaître, avertit Jean Maillet. On m'oppose souvent un argument : une langue est vivante, elle évolue et a toujours emprunté aux autres. Je répondrais que, si une langue est vivante, il ne faut pas la tuer. L'emprunt d'un mot qui n'est pas nécessaire n'est pas un enrichissement, mais un appauvrissement. » Ramener la langue de Molière dans l'*open space*, voilà donc le prochain sujet à adresser.

NDLR : Notons aussi qu'il faudra bientôt porter le deuil du mot "accord". Depuis le Brexit, un journaliste se croit déshonoré en écrivant "accord" et "non accord", il emploie désormais "deal" et "no deal". Jean-Louis Chédin

Dossier

Les liens linguistiques et culturels entre la France et l'Arménie par Nadia et Gérard Antonin

En préambule de ce dossier, nous avons choisi de citer quelques vers extraits du poème « *Strophes pour se souvenir* » de Louis Arago, qui rend hommage à Missak Manouchian, Arménien, poète et chef d'un groupe d'immigrés résistants fusillés au Mont Valérien le 21 février 1944 : « Nul ne semblait vous voir français de préférence. Les gens allaient sans yeux pour vous le jour durant Mais à l'heure du couvre-feu des doigts errants Avaient écrit sous vos photos **MORTS POUR LA FRANCE** [...] Ils étaient vingt et trois quand les fusils fleurirent Vingt et trois qui donnaient leur cœur avant le temps Vingt et trois étrangers et nos frères pourtant Vingt et trois amoureux de vivre à en mourir **Vingt et trois qui criaient la France en s'abattant** ».



Source : Ambassade de la République d'Arménie en France

Les liens entre la France et l'Arménie : des relations d'amitié pluriséculaires

La genèse de cette tradition d'amitié franco-arménienne se situe à l'époque du royaume arménien de Cilicie.

Après avoir connu un âge d'or pendant deux siècles (X^e et XI^e) sous la dynastie des Bagratides (voir glossaire), caractérisé par une paix et une prospérité jamais égalées, l'Arménie va disparaître petit à petit sous les coups conjugués de Byzance et des Turcs seldjoukides (voir glossaire). Certains Arméniens s'exilent alors en Moldavie et en Hongrie ; d'autres, en plus grand nombre, s'installent en Cilicie, qui devient en 1080 la « Petite Arménie » ou « Nouvelle Arménie ». Cette fondation coïncidant avec les premières croisades, les rois arméniens de Cilicie s'allient avec les croisés.

Le trait fondamental de la « Nouvelle Arménie » et qui distingue cette période de l'histoire arménienne des précédentes, c'est qu'au contact et à l'école des croisés, de ces États du Levant dominés par des princes et des chevaliers latins, parlant la langue française, vivant à la française, suivant les usages du monde féodal français, la « Nouvelle Arménie » avait adopté la conception occidentale du régime féodal. C'est au souverain Léon II le Magnifique que le royaume de la « Nouvelle Arménie » doit cette réforme essentielle, comme il lui doit aussi la majorité de ses institutions politiques, administratives et judiciaires.

Les croisades, en mettant le peuple arménien en contact continu et intime avec l'Europe, ont ouvert des voies nouvelles et plus larges à l'esprit arménien. C'est ainsi que le français devint, à côté de l'arménien, la langue employée à la cour et par la noblesse. De même, à la chancellerie du royaume, le latin et le français prirent, à côté de l'arménien, un caractère officiel, alors que la langue italienne dominait dans le monde du commerce.

Cette période fut également marquée par une littérature d'un grand intérêt. Elle est considérée comme l'âge d'argent de la littérature arménienne, l'âge d'or étant représenté par les grandes œuvres du V^e siècle. Comme par le passé, ce fut dans le domaine de l'histoire qu'excellèrent les écrivains arméniens, dont plusieurs appartenaient aux classes les plus élevées.

Citons parmi ces œuvres les célèbres élégies des Catholicos (voir glossaire) Nersès Schnorhali et Grégoire Dgha. La première est consacrée à la prise d'Édesse, la seconde à celle de Jérusalem. Il faut ajouter à cette liste nombre d'ouvrages de théologie, de médecine, de philologie, etc.

Parmi toutes ces œuvres, ce sont incontestablement celles des historiens et des chroniqueurs arméniens de l'époque qui ont la plus grande importance, car leur ensemble représente une contribution capitale à l'histoire des croisades dont elles permettent d'éclaircir bien des points et de fixer nombre de détails.

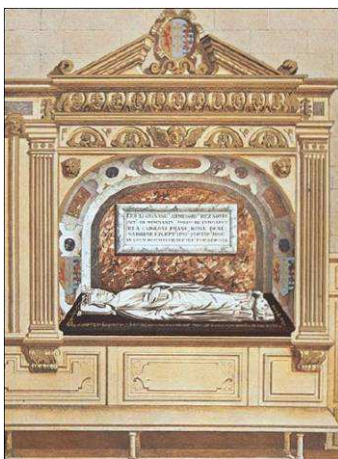
Il convient par ailleurs de rappeler que ce contact avec les croisés a été une des voies par lesquelles l'architecture arménienne a apporté sa contribution à l'admirable floraison de l'architecture occidentale à partir du XII^e siècle.

Au point de vue politique et culturel, la « Nouvelle Arménie » fut à l'école de cet occident du XII^e siècle, la période la plus féconde du Moyen Âge, celle où naquirent à la fois toutes les créations les plus originales du monde médiéval, la chevalerie, la courtoisie, la galanterie, celle où l'on assista à une résurrection du droit et à une renaissance de l'enseignement.

On sait quelle part capitale la France prit à ces créations. Si l'on ajoute que les croisades furent avant tout l'œuvre de la France, puisque c'est un pape français, Urbain II, qui prêcha et des chefs français et belges qui conduisirent la première croisade et que c'est de France que vinrent pendant ces deux siècles la majorité des croisés, on comprendra que c'est de cette époque que datent les liens qui unissent l'Arménie avec la France.

« Gesta Dei per Francos », les actes de Dieu par les Francs, cette expression de Guilbert de Nogent donne bien son caractère dominant à cette grande entreprise. C'est du reste depuis cette époque que le nom de Francs est devenu en Orient, jusqu'au XIX^e siècle, le nom commun de tous les occidentaux.

On peut dire en conclusion, que l'épopée de la « Nouvelle Arménie » a eu une importance considérable, car c'est grâce à elle, grâce à cette union de l'Arménie avec l'occident et particulièrement avec la France, que le peuple arménien a connu ce qui a, par exemple, manqué à Byzance et aux peuples formés à son image, un véritable contact avec le Moyen Âge occidental, c'est-à-dire le moyen âge de la chevalerie, de la courtoisie, celui des troubadours, des trouvères, des scolastiques et des légistes de l'occident.



Cénotaphe de Léon V de Lusignan : dernier roi latin du Royaume d'Arménie

Source : Association culturelle arménienne de Marne-La-Vallée

Revue de littérature sur le pacte multiséculaire entre la France et l'Arménie

Claude Mutafian, mathématicien et historien, auteur de l'ouvrage *Le Royaume Arménien de Cilicie*, affirme que « *c'est avec les croisades que le français pénètre en Arménie* ». Il avance comme exemple pour illustrer l'introduction du français à cette époque le mot « baron », qui signifie encore aujourd'hui « monsieur » en arménien. Les croisés étaient pour la plupart des barons. Durant les croisades, le français était la langue universelle. Ainsi, dans un article intitulé « *Paris capitale de France et d'Arménie* », Claude Mutafian nous apprend que « *chaque fois que le roi voulait promulguer un décret ou un texte quelconque à l'adresse d'une puissance étrangère, il passait directement au bureau de traduction qui était installé dans la capitale pour être reproduit en français et en latin*. Ainsi, par exemple, « *en 1272, le roi d'Arménie publia un décret à l'usage des commerçants vénitiens, qui fut envoyé à Venise, ni en arménien, ni en latin, mais en français* ». Les exemples sont nombreux. En effet, nous pouvons citer également celui de l'historien et moine Héthoum de Korikos († 1308), noble arménien de la famille héthoumide (voir glossaire) qui dicta en français une histoire et une géographie de l'Asie, la première du Moyen Âge, intitulée *La fleur des histoires de la terre d'Orient*.

De même, Kariné Grigoryan, professeur d'Université à Erevan, dans deux articles intitulés « *Brèves chroniques des contacts culturels et littéraires arméno-français* » et

« *L'apport de la langue et de la civilisation françaises à l'évolution de l'identité linguistique arménienne : étude diachronique* » fait remonter les premiers contacts arméno-français et l'existence du français au sein de la société arménienne aux XI – XII siècles. Elle rappelle que *c'était l'époque où, attirés par l'Orient, les Européens, et tout particulièrement les Français – princes, ecclésiastiques, missionnaires, croisés et commerçants – venaient traverser et souvent s'installer au royaume arménien de Cilicie. [...]. À partir de cette époque, les villes arméniennes de Cilicie devenaient de véritables carrefours des échanges entre les commerçants parmi lesquels il y avait un très grand nombre de marchands français. Ainsi, devenant la langue du commerce, le français entrait dans la vie quotidienne des Arméniens. Plus tard, avec l'arrivée des princes français, la fondation des principautés franques peuplées majoritairement d'Arméniens aux confins du royaume, et surtout les mariages mixtes entre les familles élites françaises et arméniennes, le français a élargi son terrain d'utilisation en finissant par devenir la langue de la diplomatie du royaume parfaitement maîtrisée par les Arméniens.*

Dans un article pour la Revue *Hermès* intitulé « *L'Arménie* », Nicole Koulayan, maître de conférences dans le département des Sciences du Langage à l'université de Toulouse Le Mirail, parle d'une « francophilie tenace », tirée de « cette histoire cilicienne métissée de contacts ethniques, linguistiques et culturels avec les francs venus en nombre, qui par la suite se transmettra de génération en génération, favorisant ainsi dans l'imaginaire arménien une cristallisation positive autour de la France ». Elle écrit : « Les contacts très anciens entre la France et l'Arménie s'expliquent en partie par la communauté de religion qui liait les deux peuples ; en effet, l'Arménie était la seule nation chrétienne de la région ayant adopté le christianisme comme religion d'État dès 301, lors du baptême de son roi Tiridate III par Grégoire l'Illuminateur (voir glossaire). Les trois siècles que dura cette royauté arméno-franque constituèrent le terreau fertile sur lequel se développa une francophilie tenace, souvent doublée d'une francophonie ». Par ailleurs, Nicole Koulayan révèle que « les hauts dignitaires arméniens de l'Empire ottoman, très francisés et francophones pour la plupart, ont à la fois su conserver leur identité arménienne tout en développant et propageant la culture et les raffinements d'un mode de vie à la française, toujours à l'ombre des sultans ».

Enfin, pour Mgr Raphaël François Minassian, archevêque pour les Arméniens catholiques d'Europe orientale, qui parle le français couramment, « *la Francophonie en Arménie est liée à la longue amitié entre la France et l'Arménie* ». Il rajoute : « *Lorsque nous sommes devenus chrétiens en 301, il y a eu beaucoup de martyrs. Et, à un moment, nos deux pays se sont rapprochés. Nous n'avons rien de commun, nos pays étant si éloignés géographiquement, mais nous avons la même foi. Le sang des martyrs coulait sur nos deux terres. Notre amitié s'est renforcée à plusieurs moments dans l'histoire* ».

En résumé, cet attachement historique à la France se double encore aujourd'hui d'un amour pour la langue française. Le français est perçu comme une langue de cœur en Arménie.

L'Arménie dans la Francophonie : sommet de la Francophonie des 11 et 12 octobre 2018

L'Arménie, membre à part entière de l'OIF

L'Arménie a obtenu le statut d'observateur au Sommet de Ouagadougou (Burkina Faso) en 2004 et elle est devenue membre associé de l'organisation internationale de la Francophonie (OIF) lors du Sommet de Québec en 2008. Le sommet de Kinshasa en 2012 a été l'occasion pour l'Arménie de devenir membre à part entière. Cet événement est venu conforter l'engagement de l'Arménie dans la promotion de la Francophonie à travers le monde et resserrer encore les liens entre la France et l'Arménie.

En 2012, l'Arménie a signé avec l'OIF un Pacte linguistique, qui l'engage à développer la place du français dans l'enseignement et à favoriser l'accès aux produits culturels francophones. Selon les données fournies par le ministère de l'Éducation, le français est enseigné dans 200 écoles arméniennes. Des écoles primaires dispensent des cours de français renforcé avec trois heures de français supplémentaires par semaine. Vingt établissements proposent en outre un enseignement du français comme troisième langue vivante et le lycée bilingue franco-arménien est une filière expérimentale d'excellence. D'après le rapport de l'OIF, près de 43 000 élèves apprennent le français dont quelques-uns dans un cursus où certaines matières sont dispensées directement en français.

Un des meilleurs exemples à citer pour illustrer le dynamisme de la coopération bilatérale dans les secteurs de l'éducation et de l'enseignement universitaire est celui de l'Université française en Arménie (UFAR). Créé il y a 20 ans en application de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre les gouvernements français et arménien, cet établissement offre un parcours complet de la licence au doctorat. Grâce aux partenariats académiques avec l'université Jean Moulin – Lyon III (droit, marketing, gestion, finances) et l'université Toulouse – Paul Sabatier (informatique et mathématiques), l'UFAR délivre des doubles diplômes français et arménien, reconnus par l'État. La croissance prévisionnelle de ses effectifs qui devrait doubler à l'horizon 2022 a imposé à l'établissement de s'engager dans un projet de relocalisation. D'où le lancement du projet UFAR20+ consistant à créer un nouveau campus qui permettra à l'UFAR d'être innovant, de s'ouvrir à l'international et de garantir des conditions d'études optimales. Le campus UFAR 20+ sera voisin du centre de convergence EU – TUMO qui doit intégrer la faculté d'informatique et de mathématiques appliquées de l'UFAR.



Nouvelle brochure de l'UFAR diffusée à l'occasion du 20^e anniversaire de sa création

Le centre TUMO pour les technologies créatives est un centre d'éducation gratuit pour les adolescents de 12 à 18 ans spécialisé dans la technologie et l'innovation. Le premier centre a ouvert ses portes à Erevan en 2011. Eu égard à son fort succès et à un besoin similaire dans d'autres régions du pays, trois autres centres TUMO ont été construits. En outre, ce projet révolutionnaire dans le domaine des nouvelles technologies s'exporte à l'international. Ainsi, au terme d'une visite à Erevan du centre TUMO, la maire de Paris Anne Hidalgo a importé le projet dans la capitale française. Depuis 2018, l'école TUMO offre aux Parisiens l'opportunité d'apprendre et de pratiquer de façon ludique huit technologies créatives différentes : cinéma, animation, jeu vidéo, modélisation 3D, graphisme, dessin, programmation/codage et musique. Des professionnels viennent suivre les parcours des étudiants pour créer une alternance entre activités créatives et technologiques. Pour le maire d'Erevan Hayk Marutyan, cette antenne européenne à Paris « symbolise l'importance et la qualité des relations amicales entre Erevan et Paris ». C'est un très bel exemple de coopération dans les domaines culturel, scientifique et technique entre l'Arménie et la France. D'aucuns considèrent l'Arménie comme la Silicon Valley du Caucase du Sud.

Un des principaux acteurs de la présence française en Arménie est le Lycée Anatole France. L'établissement est reconnu par le Programme de coopération culturelle, scientifique et technique signé le 6 octobre 2011 entre le gouvernement français et le gouvernement arménien. Il offre une scolarisation en français conforme aux programmes du ministère français de l'Éducation nationale, conduisant à l'obtention des diplômes français : brevet et baccalauréat.

Ce dispositif scolaire et universitaire est par ailleurs renforcé par la présence de l'Alliance française d'Erevan créée le 2 avril 2003, qui constitue un acteur important de la diffusion de la langue française et de la Francophonie en Arménie. Elle dispense des cours de français pour tous les niveaux et délivre des diplômes nationaux français. Outre l'Alliance française, l'apprentissage du français est également assuré par des associations telles que « Solidarité protestante Franc – Arménie » ou encore « France Formation internationale ». La création d'un centre culturel et linguistique français (CCLF) à Erevan au sein du futur centre Charles Aznavour « ayant vocation à devenir l'Institut français en Arménie » a été annoncée en marge du sommet de la Francophonie, le 11 octobre 2018.

Enfin, l'action de l'OIF en Arménie est relayée par différents opérateurs de la Francophonie et partenaires :

1. le Campus numérique francophone d'Erevan, antenne de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ;
2. la Section arménienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ;
3. la ville d'Erevan, membre de l'Association internationale des Maires Francophones ;
4. la Chaire Senghor de l'Université française en Arménie, membre du réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie ;
5. la chaîne TV5 Monde accessible en Arménie par câble et satellite ;
6. le portail d'information généraliste arménien francophone « Courrier d'Erevan » soutenu par l'OIF ;
7. le sommet de la Francophonie Arménie des 11 et 12 octobre 2018.

Le thème retenu pour le XVII^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie qui s'est tenu à Erevan les 11 et 12 octobre 2018 était le suivant : ***Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone.***

L'Arménie, nommée le « *Berceau de la civilisation* », n'a pas cessé de manifester un volontarisme affiché pour le français. Le succès du sommet d'Erevan a confirmé l'engagement de l'Arménie en faveur de la Francophonie et de son développement institutionnel, économique et culturel.

Près de 40 chefs d'État et de gouvernement et 84 délégations ont participé à ce sommet qui a marqué la première étape d'un renouveau du projet politique de la Francophonie. Celui-ci s'est déroulé dans un contexte particulier marqué par le décès de Charles Aznavour, qui a su représenter mieux que quiconque le rayonnement de la langue française dans le monde.

Plus de 300 manifestations ont eu lieu, autant à Erevan que dans les différentes régions du pays, allant de lectures de contes français à des expositions, d'un concours de la chanson française à des projections de films et un festival du film francophone, de concerts classiques à des pièces de théâtre jouées par des étudiants et des écoliers.



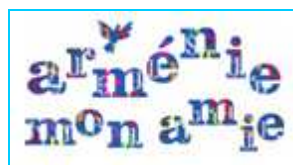
L'Année de l'Arménie et la diaspora en France

C'est sous le nom d' « Arménie mon amie » que s'est déroulée l'année de l'Arménie en France de septembre 2006 à juillet 2007.

Par cette action, le Président de la République française et le Président de la République arménienne avaient souhaité un développement et une mise en lumière des liens d'amitié séculaires qu'entretiennent la France et l'Arménie.

Pour Jacques Chirac, alors Président de la République, « *l'idée d'organiser une "saison culturelle arménienne en France" s'est tout naturellement imposée en raison des liens si forts qui unissent nos deux pays* ».

Cet événement a été l'occasion de mieux appréhender le destin d'un peuple ayant plus de 3 000 ans d'histoire, de connaître une civilisation qui s'est épanouie entre l'Orient et l'Occident et de célébrer le dynamisme et la contribution des diasporas arméniennes aux arts et à la culture à travers le monde.



L'Arménie étant un pays de profonde culture, l'année a été riche en manifestations prestigieuses (plus de 500) tant à Paris qu'en région pour faire connaître au public français la richesse du patrimoine culturel arménien. Ainsi par exemple, le Musée du Louvre a

présenté pour la première fois une exposition *Armenia sacra* consacrée entièrement à l'art arménien avec un choix de deux cents œuvres symboliques provenant d'Arménie afin de rendre compte de la spécificité et de la splendeur de l'art chrétien des Arméniens, depuis leur conversion au début du IV^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Dans le cadre de cette exposition, un grand nombre de sculptures monumentales ont accompagné les manuscrits et objets somptuaires. Il s'agissait non seulement de stèles, de chapiteaux mais aussi de plus d'une trentaine de khatchkars, grandes dalles de pierre ornées de croix, dressées à la verticale, qui sont des sculptures typiques de l'art arménien. L'exposition a bénéficié de prêts exceptionnels du Musée et du trésor du Saint-Siège d'Etchmiadzine (voir glossaire), du musée d'Histoire de l'Arménie et du Matenadaran, musée des manuscrits anciens et institut de recherches. Cet institut est un trésor national se composant d'une collection unique. Il constitue l'un des plus riches dépôts de manuscrits et de documents au monde. Situé dans la capitale, il compte plus de 17 000 manuscrits et environ 300 000 documents d'archives. Dans un article intitulé « À propos de l'exposition *Armenia sacra au Musée du Louvre* »¹, Jannic Durand, Conservateur général du patrimoine, spécialiste de l'art byzantin et des arts précieux de la période médiévale, relate avec beaucoup d'intérêt l'exposition.



Un khatchkar

Le Matenadaran avec, en façade, la statue de Mesrop Machtots, lettré, missionnaire chrétien, traducteur de la Bible et inventeur de l'alphabet arménien entre 392 et 406 après J.-C.

La diaspora arménienne en France

Comme le révèle Anahide Ter Minassian, historienne et professeur à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) dans un article intitulé « Les Arméniens en France » publié en 1992 dans la revue *Les dossiers d'archéologie*, l'immigration individuelle en France remonte au XII^e siècle. Comme nous l'avons vu précédemment, les croisades et les royaumes francs d'Orient avaient multiplié les liens entre la France et le royaume arménien de Cilicie. À la fin du XVII^e siècle, attirés par les mesures prises par Colbert dans le cadre de l'édit d'affranchissement du port de Marseille de 1669, des marchands arméniens s'établissent à Marseille, à Montpellier et à Paris. L'un d'entre eux,

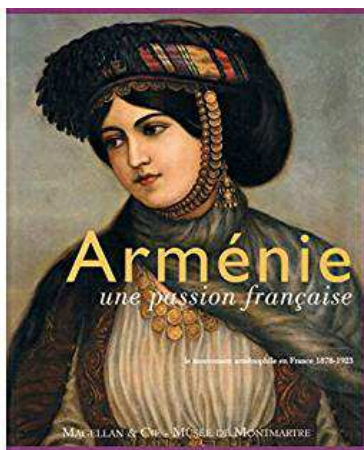
¹ Voir le compte rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres du 9 mars 2007.

Pascal Haroukian, après avoir ouvert un café à Marseille, ouvre en 1672 à Paris le premier débit de café situé à côté du Louvre. C'est encore à Marseille, en 1733, qu'arrive Jean Althen qui apporte dans ses bagages la garance. Par ailleurs, comme le rappelle Anahide Ter Minassian, « *durant tout le XIX^e siècle, la France joue un rôle important dans la formation des élites arméniennes qui, fuyant l'autocratie russe et les despotismes ottoman et perse, trouvent en France un espace de liberté. La poignée d'étudiants qui assiste à la révolution de Février à Paris, applaudit Lamartine, Victor Hugo, Michelet, Louis Blanc, Eugène Sue* » [...]. « *À leur retour à Constantinople, ces médecins, ces architectes, ces agronomes, guidés par la volonté de conduire leur peuple vers le progrès, bouleversent et modernisent les institutions de la communauté arménienne de l'Empire ottoman* ». Des liens culturels se sont tissés.

C'est en 1922 que commence l'immigration collective des Arméniens de Turquie en France, devenus des apatrides à la suite du génocide de 1915 perpétré par les Turcs. Le génocide de 1915, premier génocide du XX^e siècle, est l'acte fondateur de la diaspora arménienne. En un quart de siècle, entre 1895 et 1920, le peuple arménien a perdu deux millions de personnes. Les Perses dans un premier temps, au XII^e siècle, puis surtout les Turcs à partir de la fin du XIX^e siècle déportèrent et massacrèrent des millions d'Arméniens. Le gouvernement « Jeune Turc » (voir glossaire) leur donna le coup de grâce le 24 avril 1915, quand la population et notamment les intellectuels arméniens de Constantinople furent déportés et massacrés.

Héritiers d'une riche civilisation, les Arméniens se sont très vite intégrés civiquement et économiquement, enracinés, et francisés. Ils symbolisent aujourd'hui un exemple d'intégration réussie et harmonieuse. Martine Hovanessian, anthropologue et chargée de recherche au CNRS, dans son ouvrage *Le lien communautaire – trois générations d'Arméniens* publié en 1992 écrit : « *L'esprit de revanche semble avoir été le moteur de l'intégration socioprofessionnelle des Arméniens depuis leur arrivée en France, où les enfants ont cherché à retrouver une dignité perdue par l'acquisition d'une qualification professionnelle et d'un statut social* ». Arrivés comme apatrides avec la mention « sans retour possible » sur les passeports que leur avaient délivrés les autorités turques, ils ont dû à tout prix trouver une place dans le pays d'accueil. Leur force de travail et leur courage ont été le seul moyen d'y parvenir. « *Le travail est un vecteur de sens chez les Arméniens* » déclare Martine Hovanessian. Ils n'ont reçu aucune aide et ont tenu bon avec ténacité. Les hommes travaillaient sept jours sur sept, ajoutant des heures le dimanche à la semaine normale de six jours. Travailleurs acharnés et très dignes, ils ont permis à leurs enfants de la deuxième génération d'être des créateurs d'entreprises (tricots Manoukian, chaussures Kélian, lunettes Alain Mikli...), des journalistes, des ingénieurs, des chercheurs, etc. Par ailleurs, ils ont très rapidement fait une percée remarquable dans les professions libérales (médecins, pharmaciens, architectes, avocats), dans les métiers du spectacle où dominant Charles Aznavour et Henri Verneuil. Ces derniers ont su s'approprier les richesses du français et devenir des ambassadeurs de la culture française. Les Arméniens excellent dans les domaines des arts plastiques, de la musique et de la littérature où peintres, interprètes et écrivains se comptent par dizaines. Dans le domaine des lettres par exemple, Henri Troyat, issu d'une famille d'Arméniens d'Armavir (colonie arménienne du Nord-Caucase en partie russifiée) fut une figure marquante d'une communauté parfaitement intégrée à la société française. Il fut élu à l'Académie française

le 21 mai 1959, au fauteuil de Claude Farrère (28^e fauteuil). « *Les Arméniens sont également entrés dans les bastions de la nomenklatura française* » (dixit Anahide Ter Minassian) comme l'École normale supérieure Ulm (ENS Ulm), l'École polytechnique et l'ENA. Ils ont eu d'autant plus de mérite qu'à cette époque la « discrimination positive » n'existait pas. Au total, les Arméniens ont apporté leur travail, leur talent, leur rigueur, leur volonté, leur force de vie et le respect envers le pays d'accueil que leurs grands-parents et arrière-grands-parents leur ont transmis. En échange, ils ont reçu de la France la liberté, la sérénité et la gaieté retrouvées, la vie tout court.



Ouvrage de Claire Mouradian, historienne, directrice de recherche émérite au CNRS

Glossaire : **Catholicos** : titre de certains chefs religieux d'églises orientales, dont le primat de l'église apostolique arménienne et celui de l'église catholique arménienne.

Dynastie des Bagratides ou Bagratouni : ancienne famille royale arménienne qui régna jusqu'en 1801 sur de nombreux royaumes régionaux arméniens et diverses principautés du royaume de Géorgie. **Gouvernement « Jeune Turc »** : parti politique nationaliste ottoman fondé en 1865, qui a perpétré le génocide arménien de 1915. Note : son nom officiel était « Comité Union et Progrès (CPU ou unioniste) ». **Grégoire l'Illuminateur** : confesseur et évêque issu de la famille royale de Tiridate II. **Héthoumide** : membre de la famille noble arménienne des Héthoum, qui s'installa en Cilicie après la conquête de l'Arménie par les Seldjoukides et acquit la seigneurie de Lampron. **Khatchkar** : croix sculptée et décorée sur une pierre verticale. **Saint-Siège d'Etchmiadzine** : siège de l'Église apostolique arménienne situé à Etchmiadzine en Arménie, constitué de plusieurs édifices ou de groupes d'édifice datant des IV^e, V^e, VI^e et XII^e siècles. **Seldjoukide(s)** : dynastie turque, d'obédience sunnite, qui fonda en Asie Mineure un vaste empire (XI^e-XIV^e siècle).

Note : grand adversaire des Byzantins et des Croisés, ils tombèrent sous les coups des Mongols.

Où va l'Afrique francophone ? Ilyes Zouari, Président du CERMF : « Une situation contrastée en Afrique centrale, une activité en forte baisse en Afrique de l'Est », 27 mars 2021.

Après un premier volet sur l'état économique de l'Afrique de l'Ouest francophone, cette seconde partie de l'étude du CERMF explore la situation des pays d'Afrique centrale et de l'Est. L'état des lieux s'y avère contrasté, avec une activité parfois en forte baisse. Ilyes Zouari en détaille les raisons, au-delà de celles imputables aux effets de la pandémie.

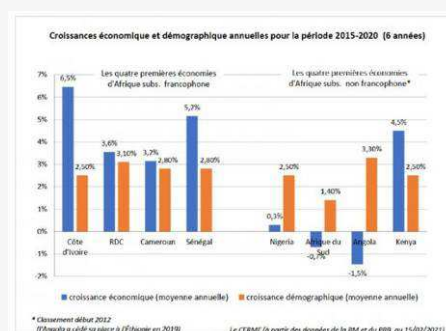
En Afrique centrale francophone, la croissance globale a elle aussi connu une forte baisse, passant de à 2,2 % en 2019 à -3,3 % en 2020. Au Cameroun, qui dispose de l'économie la plus diversifiée de la région, la croissance a été négative en s'établissant à -2,5 %. Avec une variation annuelle du PIB qui devrait continuer à être en moyenne deux fois plus favorable que celle du Nigeria voisin, comme depuis plusieurs années, le Cameroun devrait lui aussi, prochainement, dépasser ce pays en termes de richesse par habitant, rejoignant ainsi la Côte d'Ivoire et très probablement le Sénégal (le PIB par habitant du pays étant de 1 507 dollars début 2020).

Pour sa part, la République démocratique du Congo (RDC), première économie d'Afrique centrale francophone, a enregistré une croissance négative de -1,7 % (contre 4,4 % un an plus tôt). Bien que le ralentissement de l'économie y ait été assez limité, comme au Cameroun, il n'en demeure pas moins que ce taux reste plutôt décevant pour un pays qui se classe parmi les plus pauvres du continent (581 dollars par habitant, début 2020).

Le cas très particulier de la Guinée équatoriale

En zone CEMAC (dont ne fait pas partie la RDC), la variation du PIB est passée de 1,4 % en 2019 à -3,8 % en 2020, Guinée équatoriale incluse (ou de 2,7% à -3,0 %, hors Guinée équatoriale). Ce pays constitue, en effet, un cas très particulier qu'il convient régulièrement de rappeler, car de nature à fausser l'interprétation des statistiques régionales.

Peuplé d'environ un million d'habitants, seulement, ce pays partiellement francophone et ancienne colonie espagnole était subitement devenu l'un des principaux producteurs africains de pétrole à la fin des années 1990, avant de voir rapidement sa production commencer à décliner, au début des années 2010. N'étant pas encore parvenu à diversifier suffisamment son économie, il a donc connu une forte chute de son PIB et aligné une sixième année consécutive de croissance négative (-9,0 % en 2020, pour une moyenne annuelle de -7,5 % sur les six dernières années).



La performance encourageante du Gabon

Au Gabon, la croissance est passée de 3,9 % en 2019 à -2,4 % en 2020, et devrait connaître un rebond à 1,9 % en 2021. Bien que modéré, ce rebond constitue néanmoins une meilleure performance que celle attendue par les deux grands et proches pays pétroliers que sont le Nigeria et l'Angola. Une situation qui s'explique notamment par les efforts réalisés en matière de diversification (Plan stratégique Gabon Emerge, PSGE), qui lui permettent d'afficher

régulièrement une croissance hors hydrocarbures supérieure à celle de ces deux autres pays. Sur la période de six années 2015-2020, la variation totale du PIB s'est ainsi établie à 1,4 % en moyenne annuelle pour le Gabon, contre 0,3 % pour le Nigeria et une évolution négative de -1,5 % pour l'Angola (dont les prévisions de croissance pour 2021 s'établissent à 1,1 % et à 0,9 %, respectivement).

Le Congo pénalisé par l'absence de réformes courageuses

Si le Gabon et le Cameroun s'emploient à réformer et à diversifier leur économie, force est de constater que pareils efforts n'ont pas encore été réellement entrepris au Congo voisin (tout comme en Guinée équatoriale), qui a enregistré une évolution fortement négative de son PIB de 8,9 %, après avoir déjà enregistré une baisse assez importante de 3,5 % l'année précédente (et dont la croissance devrait également être négative en 2021).

Une baisse importante du PIB qui traduit l'absence de réformes économiques profondes et courageuses, comme l'atteste le fait que le pays continue à occuper l'une des dernières places du classement Doing Business, en arrivant 180^e sur un total de 190 pays étudiés (et se classant donc, à peu près, au même niveau que l'Angola, 177^e, ou encore que la RDC, 183^e).

Autre conséquence de ce manque de réformes, le Congo a vu sa dette publique considérablement augmenter en 2020, passant de 83,7 % du PIB fin 2019 à 104,5 %, selon les dernières estimations du FMI, et rétrogradant ainsi à la septième place des pays les plus endettés du continent (lui qui était déjà en huitième position un an plus tôt, ainsi que le pays francophone le plus endetté d'Afrique).

Une activité globale en forte baisse en Afrique de l'Est francophone

La croissance globale de cette partie du continent a connu une baisse particulièrement forte, passant d'environ 4 % par an (3,8 % en 2019) à -7,6 % en 2020. Ce ralentissement brutal de l'activité s'explique par l'importance du secteur touristique dans la moitié des six pays de la région, et en particulier à Maurice et aux Seychelles dont le PIB a chuté, respectivement, de 12,9 % et de 15,9 %, à la suite de l'effondrement du tourisme international.

Pour sa part, Madagascar, plus grand pays de la région, a enregistré une baisse assez importante de 4,2 % de son PIB (après une croissance positive de 4,8 % un an plus tôt).

De leur côté, les pays non dépendants du tourisme ont été ceux ayant réalisé les moins mauvaises performances. Djibouti a ainsi connu une croissance négative de -1 % en 2020, et qui pourrait rebondir à 7,1 % en 2021 pour retrouver son niveau des années précédentes. En effet, le pays avait réalisé une progression annuelle moyenne de 7,1 % également sur la période de six années allant de 2014 à 2019, et ce, en tirant profit de sa situation géographique stratégique qui lui permet de devenir progressivement une plaque tournante du commerce international, grâce notamment à des investissements massifs en provenance de Chine.

Pourtant, seule

une dizaine d'entreprises françaises sont implantées dans ce pays, avec lequel la compagnie aérienne Air France n'assure qu'un seul et unique vol hebdomadaire direct avec Paris. Contraste

saisissant avec les sept vols directs assurés par Turkish Airlines en direction d'Istanbul, ou encore avec les trois liaisons assurées par le groupe Emirates vers Dubaï.

Quand la France méconnaît la RDC...

Cette faible présence économique de la France à Djibouti, tout comme en RDC, premier pays francophone du monde et pour lequel l'Hexagone n'est que le 11^e fournisseur et le 24^e client (ne pesant que pour moins de 2 % du commerce extérieur annuel du pays, contre environ 30 % pour la Chine, importations et exportations confondues), en dit long sur la méconnaissance dont souffrent nombre d'acteurs économiques tricolores au sujet du monde francophone, et ce... au plus grand bénéfice d'autres puissances.

Enfin, le Burundi et les Comores ont respectivement enregistré un taux de croissance de 0,3 % et de -1,4 %. La variation légèrement positive affichée par le Burundi s'expliquant principalement par le très faible niveau de développement du pays, qui se classe parmi les cinq pays les plus pauvres du continent (avec notamment le Malawi et le Soudan du Sud, qui font également partie de la minorité de pays ayant réalisé une croissance positive en 2020).

Ilyes ZOUARI, spécialiste du monde francophone, conférencier, président du **CERMF** (Centre d'étude et de réflexion sur le monde francophone).

« Malgré la crise, l'Afrique subsaharienne francophone continue à tirer l'économie africaine »

Chers amis, L'Afrique subsaharienne francophone continue à tirer l'économie africaine. En dépit d'une année particulièrement difficile, marquée par la pandémie, l'Afrique subsaharienne francophone a globalement réalisé les meilleures performances économiques du continent pour la septième année consécutive et la huitième fois en neuf ans, tout en en demeurant, et plus qu'auparavant, la partie la moins endettée. La tendance devrait se maintenir pour l'année 2021, avec un rebond attendu de l'activité, même si les prévisions en la matière restent, à ce stade, assez hasardeuses. Voici le lien vers l'article : <https://www.cermf.org/lafrique-francophone-continue-a-tirer-leconomie-africaine>.

Bien cordialement, **Ilyes Zouari**, président du CERMF www.cermf.org info@cermf.org

Francophonie canadienne : « Une société qui ne fait pas d'enfants n'a pas d'avenir »

Qui : Président et cofondateur du Centre d'étude et de réflexion sur le monde francophone (CERMF), **Ilyès Zouari** est un expert en démographie et en géolinguistique. **Le contexte :** si la pratique du français progresse globalement dans le monde, elle recule dans certaines parties du monde comme au Canada hors Québec, notamment en Ontario, qui compte plus de 600 000 francophones. **L'enjeu :** pour conserver le dynamisme du français, il faut agir sur deux facteurs croit cet expert : la concentration de l'immigration sur les territoires à majorité francophone et un changement de mentalité concernant la natalité.

Combien de locuteurs francophones y a-t-il à travers le monde ? En prenant en compte les villes et territoires où l'on peut vivre en français, la francophonie regroupait 524 millions d'habitants début 2021. C'est l'ensemble qui connaît la plus forte progression au monde avec 2,3 % de croissance par an, devant l'espace arabophone, en grande partie grâce au dynamisme démographique du continent africain. Mais on retrouve aussi ce dynamisme ailleurs dans le monde comme à Haïti, redevenu en 2020 le pays le plus peuplé de la zone Caraïbes, deux siècles après avoir perdu cette place au profit de Cuba.

Pourquoi vos données diffèrent-elles du chiffre de 300 millions de francophones, avancé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ? Le chiffre de l'OIF ne concerne que les personnes qui ont une maîtrise au moins assez bonne du français. En réalité, cela amoindrit considérablement l'importance réelle du français puisque dans les 33 pays francophones du monde, on a 524 millions d'habitants qui, quelle que soit leur maîtrise de la langue, en ont une certaine connaissance et l'utilisent au quotidien au contact de l'administration, de l'école, des médias...

Existe-t-il des endroits insoupçonnés où la pratique du français gagne du terrain ? Le nombre d'apprenants du français comme langue étrangère est en hausse constante, par exemple en Chine, en Corée ou encore en Inde, des pays qui essaient de consolider leurs relations économiques avec l'Afrique. En Amérique latine, au Costa Rica ou en République dominicaine, le français se maintient plutôt bien, car son enseignement est encore obligatoire. Dans l'Amapá, un État dans le nord du Brésil, il existe une francophilie historique largement ignorée, car il est plus proche géographiquement de la Guyane française que du reste du pays duquel elle est coupée par l'embouchure du fleuve Amazone.

À l'inverse, dans quelle région du monde le français recule-t-il le plus ? Pour quelle raison ? Principalement sur le continent européen. Cela s'explique par le désintérêt manifeste des autorités françaises pour la promotion de leur langue. Elles devraient faire respecter le statut de la langue française comme langue officielle dans plusieurs organismes rattachés à l'Union européenne. Le Brexit est une occasion qu'il reste encore à saisir. Il y a beaucoup de travail à faire en la matière et il serait très bénéfique pour nous tous que la France soit aussi attachée à la défense de sa langue que le sont les francophones du Canada.

Comment analysez-vous, justement, la situation au Canada ? Le français au Québec se porte assez bien même si, pour des raisons politiques, certains font penser le contraire. Dans le Canada en dehors du Québec, cette langue est en régression. La faiblesse de la francophonie au Canada, c'est qu'elle est minoritaire. Sa force, c'est qu'elle est majoritaire dans certains territoires. Il faut que ces territoires comme le Nord et l'Est de l'Ontario ou l'Acadie au Nouveau-Brunswick fassent ce qu'il faut pour rester majoritaires, car une langue sans territoire est vouée à disparaître.

Ce maintien démographique passe par l'immigration, mais pourquoi faut-il la rediriger prioritairement, selon vous, vers ces territoires où elle est majoritaire ? Depuis une dizaine d'années, on observe une baisse constante du poids des francophones dans les localités historiquement francophones de l'Ontario. Si on continue sur cette pente, dans quelques décennies, il n'y aura plus de villes et de villages francophones en Ontario et les francophones seront minoritaires partout, sans territoire en dehors du Québec. Pour maintenir ces zones

francophones, il faut y orienter l'immigration, et éviter à tout prix d'orienter les francophones immigrants vers des villes anglophones à minorité francophone.

Mais, dans le cas de l'Ontario, des milliers d'immigrants convergent vers Toronto, attirés par ses opportunités d'emploi et son dynamisme multiculturel. Comment inverser cette tendance de fond ? La francophonie à Toronto est vouée à l'assimilation d'une manière ou d'une autre, ne serait-ce que par l'exogamie. Quand les communautés locales se mobilisent et font preuve de créativité pour attirer les immigrants, elles peuvent atteindre des résultats spectaculaires. On le voit avec les réseaux de développement économique dans le Nord et l'Est, avec les villes nommées « communautés francophones accueillantes » ou encore avec l'université de Hearst qui n'avait qu'une poignée d'étudiants internationaux il y a quelques années et qui maintenant en a plus d'une centaine.

Dans cette optique, comment percevez-vous la création d'une université francophone à Toronto ? Je ne crois pas que ce soit une bonne initiative. À terme, les quelques centaines d'étudiants iront-ils renforcer les communautés francophones et contribuer au maintien du caractère majoritaire des francophones là où ils sont ? Je pense que non. Encore une fois, une langue, c'est un territoire.

Que faudrait-il faire pour renverser le déclin de la francophonie hors Québec ? L'immigration est un enjeu important mais pas le seul, car les francophones de l'Ontario n'ont pas la maîtrise de la politique migratoire de la province et n'atteindront donc pas, de toute façon, leurs objectifs. Si on veut aller vers une croissance, il faut prendre conscience de la question de la natalité. Il ne s'agit pas de faire des enfants comme avant. Nos ancêtres faisaient sept ou huit enfants, car les anglophones en faisaient cinq ou six. Mais aujourd'hui, la situation a radicalement changé : face à un taux de fécondité de 1,5 chez les anglophones, il suffit que les francophones fassent deux enfants par foyer pour maintenir leur poids. Une société qui ne fait pas d'enfants n'a pas d'avenir.

Pour développer sa francophonie, l'Ontario devrait-il s'investir plus sérieusement dans l'OIF, dont il est membre observateur ? L'adhésion de l'Ontario à l'OIF n'a pas de sens. D'ailleurs, de nombreux pays ne devraient pas y être, car ils ne sont pas francophones et leur adhésion a été faite sur des critères purement politiques. C'est le cas de l'Ontario. Ce qui s'est passé depuis montre que cette province ne s'intéresse pas à l'OIF. S'il veut renforcer ses liens économiques avec le reste de la francophonie (et il y a tout intérêt), l'Ontario ne doit pas compter sur l'OIF qui est une organisation politique, mais sur ses forces économiques francophones.

Brèves

Disparition d'Anne Sylvestre : la chanson française de nouveau endeuillée



Peu de temps après la grande **Juliette Greco**, la chanteuse Anne Sylvestre, que les jeunes générations connaissent peu vu le mode de fonctionnement des radios publiques et privées, vient de décéder. C'était une grande et vraie militante féministe, une grande connaisseuse de l'enfance à laquelle elle a consacré d'adorables comptines, et, tout bonnement, **une vraie poétesse maîtresse de notre langue**. Penser à elle c'est aussi penser à la chanson française **gravement en crise** quand les statistiques nous apprennent que, suite à **la politique du CSA et de l'État** qui n'ont cessé d'abaisser les quotas de temps d'antenne réservés aux chansons françaises ou issues de la francophonie, le nombre de jeunes Français chantant en anglais ne cesse d'augmenter. Jeunes qui nous lisez et qui voulez résister à cet accablant état de fait, à vos plumes et à vos guitares !

Courrier des lecteurs

Amélie de Montchalin remet en cause le choix scandaleux qui a été fait sous le quinquennat Hollande d'imposer un certificat de connaissance de l'anglais aux candidats à l'enseignement supérieur français

« J'ai un doute sérieux, a-t-elle indiqué devant les députés. Oui, il est utile que nos hauts fonctionnaires apprennent l'anglais. Mais si c'est pour [les] sélectionner sur le nombre de séjours à l'étranger que [leurs] parents ont pu [leur] offrir quand [ils étaient] lycéens ou étudiants, évidemment c'est discriminant. L'anglais, s'il le faut, on peut le rattraper pendant ses études ou avoir un enseignement renforcé durant le cursus de formation pour devenir haut fonctionnaire. »

Yves Montenay, président de l'*Institut Culture Économie et Géostratégie (ICEG)*.

NDLR : Ci-après des bizarreries pour vous détendre un peu dans le confinement. Pour vous et vos enfants... Offertes par un membre d'ALF et du Haut Conseil de la Langue française et de la Francophonie (HCLFF), M. Daniel Ancelet, vice-président de l'Académie de la Poésie française.

Un peu de français : attention aux neurones...

Amusantes, ces 13 anecdotes sur la langue française qui étonnent. Parlée dans les cinq continents, la langue de Molière regorge de curiosités. Faites une petite pause pour apprendre 13 anecdotes intéressantes sur cette langue aussi fascinante que mystérieuse.

1. Lorsque l'on permute les lettres du mot « guérison » on obtient le mot « soigneur ». De même, l'anagramme de « chien » est « niche ». Plus surprenant encore, « endolori » est l'anagramme de son antonyme « indolore ». Quand on vous disait que cette langue était fascinante.
2. On n'écrit pas « autant pour moi » mais « au temps pour moi ». Cette expression trouverait son origine dans le jargon militaire. Les saluts militaires avec des armes étant très rythmés, une petite erreur peut causer le désordre. Lorsqu'un soldat se trompe, l'injonction « au temps » lui indique qu'il doit reprendre le mouvement au premier temps. Par extension, nous utilisons aujourd'hui cette expression pour indiquer que la faute nous revient. Qu'en dit l'Académie française ? Pour l'Académie française, il faut écrire "Au temps pour moi".
3. Augure est un mot masculin. On écrit donc : "un oiseau de mauvais augure". Un augure est un présage par lequel on tente de prédire l'avenir. À l'époque, les augures étaient tirés de l'observation du vol des oiseaux.
4. Certains mots ne trouvent aucune rime dans la langue française. C'est le cas notamment des mots quatorze, quinze, triomphe, belge ou monstre. Vous pouvez vérifier !
5. "Œil" est le seul mot qui commence avec une lettre différente de son pluriel.
6. "ù" avec un accent grave n'existe que dans un seul mot : "où". Pourtant, vous observerez qu'il a sa place sur nos claviers d'ordinateur.
7. Il existe un mot français pour parler d'un *e-book* ou d'un livre électronique : le "livrel". Il s'agit d'un mot-valise né de la contraction des mots "livre" et "électronique", à l'instar du mot "courriel".
8. "Oiseau" est le plus petit mot contenant toutes les voyelles..., sauf le Y. Son pluriel, "oiseaux", est le mot le plus long dont on ne prononce aucune lettre telle qu'elle.
9. Le pluriel du mot "ail" est "aulx". Ce mot reste néanmoins peu usuel.
10. Les mots "amour", "délice" et "orgue" ont la particularité d'avoir un genre qui diffère au singulier et au pluriel. Ce sont en effet les trois seuls mots de la langue française qui sont masculins au singulier et féminins au pluriel.
11. Le premier document français date de 842. Il s'agit des serments de Strasbourg. Publiés le 14 février 842, ils marquent l'alliance militaire entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, contre Lothaire I^{er}. Par la même occasion, cet accord politique constitue "l'acte de naissance de la langue française".
12. Le plus long palindrome de la langue française est "ressasser". Pour rappel, un palindrome est un mot que l'on peut lire dans les deux sens.

13. Le mot "institutionnalisation" est le plus long lipogramme en "e". Cela signifie qu'il s'agit du plus long mot ne comportant pas la lettre "e". Pour l'anecdote, il existe également un livre de 300 pages qui ne comporte absolument aucun "e". Il s'agit de *La Disparition*, un roman de Georges Perec publié en 1969.

Parutions signalées

« **Guerre au français** » de **Marie-Hélène Verdier** (Éditions du Cerf, 2018)

Le titre du livre est explicite. Nous sommes en guerre : linguistique, culturelle, politique. L'ennemi, on le connaît : un courant de déconstruction, né chez nous dans les années 70, renforcé aux États-Unis (« alliés et ennemis de toujours » disait François Mitterrand) depuis une vingtaine d'années, auquel se joint un Canada multiculturel *fluid gender*, avec l'aide, partout « des collabos de la pub et du fric » (Michel Serres), sans oublier la contribution active de nos institutions européennes. En témoigne l'écriture inclusive, championne d'exclusion, au nom d'un égalitarisme révolutionnaire, qui fait rage actuellement, comme le montre brillamment Marie-Hélène Verdier dans les pages qu'elle consacre à ce fléau.

Elle nous rappelle quelques évidences. Née du latin, la langue française est intimement liée à notre histoire, et s'est développée avec l'écrit. Son acte de naissance est le Serment de Strasbourg (842). L'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) est toujours en vigueur. Une langue n'est donc pas un lieu de combat idéologique. De ces dates gravées dans la chair de France découlent des conséquences : d'abord, l'orthographe française n'est pas phonétique, mais étymologique ; la Nouvelle orthographe (N.O.) venue du Canada, ne saurait faire loi : elle est une tolérance. Deuxièmement, le genre grammatical n'est pas le sexe, et le masculin « n'exclut » pas le féminin : il a une valeur extensive. Troisièmement, la suppression du circonflexe et l'ajout d'un appendice **e** aux mots pour les féminiser est un ovni linguistique. La lettre e, en effet, n'est aucunement un suffixe féminin comme en témoigne notre lexique. Une femme « médecin » n'est donc pas « votre médecine. »

Contre ce rouleau compresseur du progressisme, nos associations et le Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie ont lancé une campagne médiatique et politique afin que notre président s'oppose à l'imposition illégale et illégitime – post Brexit ! – de l'anglais comme langue commune, à la Commission et au Parquet européens. Certes, *business is business*, mais faudrait-il oublier que, si la langue française a eu pour vocation d'être la langue diplomatique, c'était pour des raisons sérieuses et pérennes : clarté dans l'expression des idées, précision et concision, langue de culture qui a forgé l'Europe ? Sont donc entrés dans ce combat pour notre langue deux preux valeureux Marie-Hélène Verdier – non « preuse », n'en déplaise à certaines féministes ultra – et Alain Borer, auteur du beau livre *De quel amour blessée...* qu'aime citer l'auteur de la *Guerre au français*. Ces compagnons d'armes, poètes aventuriers familiers de Rimbaud, ont pour seule épée leur amour de la langue, et sa connaissance. Férés de grec et de latin, ils ne sont ni des Trissotin ni des précieux, mais des guerriers de la beauté, de l'intelligence, de la culture. Enracinée, pour sa part, en terre d'oc et en terre d'oïl – Provence, Auvergne, Ile de France – **Marie-Hélène Verdier** ferraille dans ce livre avec allégresse et constance. À fleuret pas toujours moucheté, elle cible les ennemis de la langue dans un style vif, volontiers elliptique, usant de l'ironie, désabusée parfois, il est vrai, devant l'inaction de certains, tout comme elle n'hésite jamais à monter au créneau dans les journaux en ligne pour sonner l'alarme, inlassablement, avant qu'il ne soit trop tard. À ma recension, elle a souhaité ajouter que, comme Aragon dans *Les yeux d'Elsa*, dont elle cite l'admirable texte « La leçon de Ribeirac », elle sait que le moment est venu d'« entrer en résistance ». Elle sait aussi que si notre langue est, par construction, ouverte à l'autre, elle n'est pas la langue « archipélique du Tout Monde » comme en témoigne « son » François Cheng, longtemps son voisin sur la Montagne Sainte

Geneviève. En exergue à son essai, l'auteur a mis l'alexandrin célèbre de Du Bellay qui participa à la Défense de la langue française : « France, mère des arts, des armes et des lois ». Son livre est un appel vibrant à la responsabilité de nous tous, des politiques, en premier. La langue française, inscrite dans l'article 2 de la Constitution, garantit, en effet, l'unité du pays. Quand prendra-t-on conscience en haut lieu que notre langue, faite pour rayonner à l'étranger, se doit d'être forte à l'intérieur. Or, on ne la maîtrise plus à l'école : l'unité de notre pays est donc en jeu. Oui, foin de la déploration, de l'indifférence, du mépris ; en guerre, **l'heure est à l'action ! Albert Salon**, avec la participation de **Marie-Hélène Verdier**

Un Petit lexique de la Francophonie, par **Yvon Pantalacci**

À l'opposé du lancement récent particulièrement médiatisé du *Dictionnaire des francophones* destiné à faire vivre la richesse de la langue française dans le monde, la parution du *Petit lexique de la francophonie* d'Yvon Pantalacci est une surprise discrète et feutrée. Le *Dictionnaire* dont il s'agit est mondialement numérique ; le *lexique* en question est un petit ouvrage que l'on emporte en toute liberté dans ses bagages pour peu que l'on soit un francophile convaincu et curieux de comprendre la différence entre les deux notions que sont la Francophonie (avec une majuscule) et la francophonie (avec une minuscule). Curieux aussi d'attribuer une signification précise aux innombrables sigles, abréviations ou acronymes qui parsèment cette promenade en francophonie. Car c'est bien à une flânerie sérieuse autant que légère que nous convie Yvon Pantalacci. Louis-Jean Calvet, son préfacier, l'a fort bien compris qui y voit une « cueillette » d'informations au gré du plaisir du lecteur. L'auteur livre ici une ébauche littéraire très personnelle, pas toujours compatible avec la nécessaire neutralité de traitement d'un sujet lexical. Mais qu'importe, il s'agit d'une porte entrouverte sur la francophonie. Une porte qui mérite d'être grande ouverte comme le laisse présager cette forme de dictionnaire succinct. Avec des entrées d'une grande richesse et des renvois appropriés, l'utilité de l'ouvrage est à la mesure de sa fonction : documentaire et pédagogique. Avec un regard libre, un parcours intuitif tout au long des pages, Yvon Pantalacci montre qu'il ne triche pas avec ses enthousiasmes. Une édition augmentée sera sans doute la bienvenue, en son temps. Elle pourrait y inviter, entre autres personnalités, Remy de Gourmont, fervent défenseur, dès le début du XX^e siècle, de la langue française face à l'anglais, ou encore Léopold Sédar Senghor, l'un des pères fondateurs de la Francophonie. Elle pourrait aussi y faire figurer – mais ce n'est qu'une suggestion –, les « chevilles ouvrières » que constituent les associations agréées par les ministères de la Culture et de la Justice telles que *Défense de la langue française (DLF)* et *Avenir de la langue française (ALF)* qui œuvrent au quotidien et de concert avec la DGLFLF, pour protéger la langue française et l'usage qu'on en fait. **Catherine Distinguin**

